

Légier avait acquis la dite maison de Louis Després au prix de 209 livres en 1676, et le pré du sieur Pierre Girard, bourgeois de Lyon, au prix de 342 livres en 1682 (12).

Il paraît que cette maison ne put trouver de locataire jusqu'en 1730, époque où le sieur A. Chausse était curé de Chazay ; le pré seul a été affermé 19 livres 2 sols (13).

La cinquième pension payée par le curé est celle fondée par Jean Mouchon, bourgeois de Lyon, le 23 mai 1667, par devant M^e Chapuis, notaire royal. Il veut trois messes, qui seront célébrées la semaine de la fête de saint Laurent. Une sera dite à haute voix (chantée), et les deux autres à voix basse ; pour la rétribution de ces trois messes, est affecté un bichet de froment de 55 livres, valant 2 livres 10 sols.

Tout le casuel de ces cinq fondations se monte à la somme de 49 livres 3 sols.

Indépendamment de la cure il y a un sacristain qui est à la nomination de l'abbé d'Ainay ; il est obligé de dire une messe toutes les fêtes et tous les dimanches, le total de ses honoraires s'élève à 359 livres 3 sols. La cure de Chazay payait alors le dîcime à l'abbé d'Ainay, soit 57 livres par an, et il lui restait 302 livres 3 sols (14).

Le curé de Marcilly, le sieur Minot, avait le même revenu, et en 1705 l'abbé d'Ainay étant venu visiter cette paroisse, lui remet 6 livres 10 sols pour l'aider à acheter des vêtements sacrés (15).

(12) La pierre qui mentionne cette fondation est au palais Saint-Pierre à Lyon.

(13) Arch. de l'Archevêché, cure de Chazay, 1730.)

(14) Telle est la déclaration que fit le curé A. Chausse, le 16 décembre 1728. Arch. de l'Archevêché, cure de Chazay, 1730.

(15) Arch. de la Charité, B. 245.